



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX



Communiqué de presse

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 17 mars 2017 une note d'information définitive simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « TOTAL SA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 18 millions d'actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales TOTAL MAROC, OUARGAZ et GAZBER.

Le prix de souscription s'établit à 38,10 euros soit 408,34 dirhams. La période de souscription s'étalera du 20 au 31 mars 2017 inclus.

La note d'information définitive simplifiée est complétée par :

- le DICI du FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2017» agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 990000117619 et son règlement ;
- le DICI du FCPE «TOTAL Actionnariat International Capitalisation A» agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 990000080669 et son règlement ;
- le règlement du PEG – A de TOTAL SA du 19 novembre 1999 et son avenant du 18 juillet 2016 ;
- le document de référence 2015 déposé auprès de l'AMF le 16 mars 2016 sous le numéro D16-0145.

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales marocaines ainsi qu'auprès de BMCI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

CP/EM/009/2017